



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 117813

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la scolarisation des enfants handicapés. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'accès et le maintien de l'enfant ou de l'adolescent handicapé dans un cadre ordinaire de scolarité. À la rentrée 2006, 152 000 élèves handicapés ont pu être scolarisés en classe ordinaire. S'il faut se réjouir de l'amélioration des conditions de scolarisation de ces enfants, la vigilance sur leur encadrement et leur accompagnement doit être accrue. Aussi, il lui serait utile de savoir s'il va prendre de nouvelles mesures afin de poursuivre les efforts engagés dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117813

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1189